

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2008**DELIBERATION N° 2008/04/31**

OBJET : Approbation des projets de la Commission paritaire Bourse Projets Jeunes.

Le Conseil Municipal,

VU la délibération n° 2001/4/77 du 24 avril 2001 décidant de créer une commission paritaire "Bourse Projets Jeunes" destinée à aider les initiatives des jeunes dans des domaines aussi divers que les sports, la culture, les loisirs, l'habitat, les transports et l'emploi,

CONSIDERANT que la Commission paritaire "Bourse Projets Jeunes" s'est réunie le 22 janvier 2008 et a sélectionné les projets ci-dessous,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE l'attribution d'une bourse :

- de 600 euros à Monsieur ILOGA pour la création d'une école maternelle et primaire à Douala au Cameroun
- de 800 euros à Mademoiselle LE VEO pour l'achat d'un ordinateur Mac dans le cadre de son BTS Audiovisuel
- de 650 euros à Monsieur NOUET pour son projet humanitaire au Brésil
- de 700 euros à Monsieur VIRON pour son mémoire de recherche en Master II au Laos
- de 800 euros à Mademoiselle RISCH pour son stage en entreprise à Boston
- de 700 euros à Monsieur CHARBONNIER pour l'édition du 1^{er} album de son catalogue des « grandes œuvres passées » du patrimoine de littérature dessinée
- de 650 euros à Mademoiselle ROUX pour sa 1^{ère} année de Master à l'université de Stockholm
- de 700 euros à Monsieur THIRION pour son stage au Mali dans le cadre de son Master II
- de 700 euros à Monsieur POIROT pour sa spécialisation en Architecture à l'école polytechnique Fédérale de Lausanne
- de 650 euros à Mademoiselle LOUBIERE pour son projet humanitaire au Sénégal

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2008 de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture
le 11-4-08
et de la publication le 16-4-08
Le Maire,

